

**DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 21-2026
DU 30 MARS 2026**

Nombre de Conseillers :

En exercice	15	L'an deux mille vingt six
		Le trente mars à 19 H 00
Présents	13	Le Conseil Municipal de la Commune de PETIT-PALAIS ET CORNEMPS
		Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
Votants	15	à la mairie, sous la présidence de Patricia RAICHINI, Maire.
		Date de convocation du Conseil Municipal : 24/03/2026
		ETAIENT PRESENTS : RAICHINI Patricia, BROUDICHOUX Serge, VEYSSIERE Fabienne, CHARDAC Jasmine, HUCHET Pierrette, BORDAS Christian, BOUTIN Jean-François, MARTIN Frédéric, DUMON Christelle, AUDOUIN Anne, LEBAS Julie, GUILLEN Angel, de LONGCAMP Laurence
		ETAIENT ABSENTS : REVIDON-AUDRY Patrice à BROUDICHOUX Serge (procuration) TRANQUARD Jérôme à AUDOUIN Anne (procuration)
		SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Anne AUDOUIN a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : DELIBERATION 21-2026 ELECTION DES DELEGUES AU SDEEG

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de Petit-Palais et Cornemps a transféré au Syndicat Départemental Energies et Environnement de la Gironde les compétences « Eclairage public » et « Infrastructure de Recharge pour Véhicule Electrique (IRVE) tel qu'elles sont définies par les statuts du SDEEG.

Suite aux dernière élections municipales, il est nécessaire que le conseil municipal procède au renouvellement des représentants de la collectivité au sein des instances du SDEEG ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L.5711-1 et L.5211-7 du CGCT et conformément aux règles définies dans l'article 7.1.2 des statuts du SDEEG,

Vu, l'article 7.1.1 des statuts du SDEEG instituant les commissions locales de l'énergie,

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué au sein du comité syndical

Considérant qu'il convient de désigner 2 représentants au sein de la Commission Locale de L'Energie de Saint Philippe d'Aiguilhe du SDEEG ;

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, décide de désigner :

Madame Patricia RAICHINI, déléguée au SDEEG

-Monsieur Patrice REVIDON-AUDRY

-Monsieur Christian BORDAS

Représentants à la Commission Locale de l'Energie de Saint Philippe d'Aiguilhe.

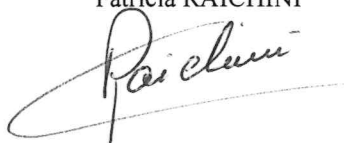
Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer la présente délibération ainsi que toutes pièces se rattachant à la présente décision.

Constate que la présente délibération a été approuvée par 15 voix pour.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé le Maire et le secrétaire de séance.

Le Maire,
Patricia RAICHINI

Le secrétaire de séance
Anne AUDOUIN



Acte rendu exécutoire

Le 31 mars 2026

Publié ou notifié

Le 31 mars 2026